

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page : 1/5

Date d'impression : 26.01.2015 Numéro de version 2 Révision: 26.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Nom du produit: Aquaplan - Stop Dépots Verts

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Emploi de la substance / de la préparation Destruction des dépôts verts.

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur/fournisseur:

Atab nv - Aquaplan d'Herbouvillekaai 80 B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00 Fax: +32 (0)3 248 37 77 E-mail: bert.berge@iko.eu

. Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons France: +33 (3) 883 737 37

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- . Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- . Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

. Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . Pictogrammes de danger



GHS07

- . Mention d'avertissement Attention
- . Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

. Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

Page: 2/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.01.2015 Numéro de version 2 Révision: 26.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Stop Dépots Verts

(suite de la page 1)

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- . Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

. Composants dangereux:				
CAS: 63449-41-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles,	0-2,5%		
EINECS: 264-151-6	chlorures			
	C R34			
	Xn R22			
	N R50			

N R50
Skin Corr. 1B, H314
Aquatic Acute 1, H400

Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- . 4.1 Description des premiers secours
- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- . Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . 5.1 Moyens d'extinction
- . Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas applicable.
- . 5.3 Conseils aux pompiers
- . Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

. 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 3)

Page: 3/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 26.01.2015 Numéro de version 2 Révision: 26.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Stop Dépots Verts

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- . Stockage:
- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- . Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- . Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- . 8.1 Paramètres de contrôle
- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- . 8.2 Contrôles de l'exposition
- . Equipement de protection individuel:
- . Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Translucide Inodore . Odeur: 7

. valeur du pH à 20 °C:

(suite page 4)

Page: 4/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.01.2015 Numéro de version 2 Révision: 26.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Stop Dépots Verts

(suite de la page 3)

. Changement d'état

Point d'ébullition: 100 °C

. **Point d'éclair** Non applicable.

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

. Pression de vapeur: Non déterminé. . Densité à 20 °C: 1 g/cm³

. Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

. **9.2** Autres informations Aucune autre information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë:
- . Effet primaire d'irritation:
- . des yeux:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles

. Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- . 12.1 Toxicité
- . Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Autres indications écologiques:
- . Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- . 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page : 5/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.01.2015 Numéro de version 2 Révision: 26.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Stop Dépots Verts

(suite de la page 4)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- . 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- . Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION	14: Ini	formations rel	latives au transpo	rt
DECITOI	,		the control of the co	-

. 14.1 No ONU	Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non

Non applicable.

. Marine Pollutant: Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Contact:

Bert Bergé

e-mail : bert.berge@iko.eu

. Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

. * Données modifiées par rapport à la version précédente